

## BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION FOOAP'S SKATE CLUB ET/OU À L'ÉCOLE DE SKATEBOARD FOOAP'S SKATE SCHOOL

L'association Fooap's Skate Club, association de skateboard en Limousin depuis 1996, met en place une école de skateboard : la Fooap's Skate School. Afin de permettre à vos enfants de s'initier à la planche à roulettes en toute sécurité, ils seront encadrés par un éducateur sportif agréé. Pour y participer votre enfant doit être adhérent à notre association, mais aussi être couvert par une licence sportive.

### 1/ J'adhère à l'association Fooap's Skate Club pour la somme de 15€ :

- je supporte la scène skateboard associative locale,
- je recevrais chez moi le bulletin trimestriel d'information par e-mail,
- je pourrais participer aux activités de l'association (sorties, cours, stages, compétitions...) ainsi qu'à sa vie associative en tant que bénévole si je le souhaite...

### 2/ Je me procure une licence FFRS :

- me couvrant lors de la pratique de nombreuses disciplines sportives, 24h/24 et 7j/7
- qui me permettant de participer au circuit de compétitions fédérales.

Coût de la licence (valable jusqu'en août 2019):

- moins de 6 ans : 11,33€
- de 6 à 12 ans : 19,68€
- 13 ans et plus : 37,68€

L'affiliation doit être accompagnée d'un certificat médical récent autorisant la pratique du skateboard.

### 3/ Je choisis un forfait :

CHOIX DES OPTIONS	COÛT	TOTAL
Adhésion	15€ valable jusqu'en août 2019	
Affiliation à la FFRS	11,33€ si j'ai moins de 6 ans	
	19,68€ si j'ai entre 6 et 12 ans	
	37,68€ si j'ai 13 ans et +	
Tickets	25€ pour 1 séance	
	100€ pour 5 séances	
	180€ pour 10 séances	
Abonnement Annuel incluant l'adhésion et la licence fédérale	285€ 3 paiements de 95€ septembre 2018, janvier et avril 2019	
<b>TOTAL</b>		

Règlement par espèces, chèques, tickets CAF ou chèques vacances.

**BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION FOOAP'S SKATE CLUB ET/OU  
À L'ÉCOLE DE SKATEBOARD FOOAP'S SKATE SCHOOL**

**Enfant :**

Nom : .....

Prénom : .....

Né le ..... à .....

Sexe :         masculin         féminin

**Représentant légal :**

père         mère         tuteur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Tél : .....

E-mail : .....

L'enfant est autorisé à rentrer seul :         oui         non

**Personne autorisée à venir chercher l'enfant en cas d'absence des représentants légaux :**

Nom : .....

Prénom : .....

Tél : ..... Lien avec l'enfant : .....

**Renseignements médicaux**

Je déclare avoir indiqué aux responsables de l'association :

- toute difficulté de santé de l'enfant mentionné ci-dessus, en précisant les précautions à prendre,
- tout traitement médical en cours, en fournissant une copie du certificat délivré par le médecin traitant de l'enfant mentionné ci-dessus
- toute recommandation utile (lentilles de contact, prothèse, lunettes, allergies, asthme...)

Remarques : .....

## BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ASSOCIATION FOOAP'S SKATE CLUB ET/OU À L'ÉCOLE DE SKATEBOARD FOOAP'S SKATE SCHOOL

J'autorise les responsables du club de skate à :

- photographier ou filmer l'enfant ci-dessus cité dans le cadre des activités développées au club de skate,
- reproduire, représenter, publier, diffuser ou exploiter librement les images ainsi réalisées, dans le cadre de ses activités habituelles de diffusion audiovisuelles ou éditoriales,

**Cochez la case si vous ne souhaitez pas la prise d'image quelle qu'elle soit**

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la santé ou la sécurité de mon enfant,
- à faire transporter mon enfant au CHU de Limoges en cas d'urgence. Dans le cas contraire, précisez la clinique souhaitée : .....

Le Fooap's Skate Club, s'il y a suspicion de blessure chez l'enfant, contactera d'abord les secours et vous informera ensuite de la situation.

**Les Professeurs :**

- peuvent prononcer l'exclusion du cours de tout élément perturbateur pour toute faute disciplinaire grave ou répétée d'un pratiquant,
- ne doivent pas s'immiscer dans les affaires personnelles d'autrui,
- peuvent également être amenés à changer ou annuler les créneaux en fonction des manifestations organisées par l'association, par la fédération et organismes indépendants durant l'année,
- doivent prendre, en cas d'accident, toutes mesures d'urgence nécessaire,
- sont dégagés de la responsabilité de l'enfant dès la fin du cours.

Signature de l'adhérent

Signature du responsable légal